

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2023 A 20H00.

Présents : BARTHOLIN Patricia, BRECHARD Lionel, FARGE Christiane, FARJON Sophie, CREPIAT Catie, GIROUD Pierre, VELUIRE Pascal, PRENAT Agnès, BURTIN Aurélie.

Absent excusé ayant donné pouvoir : SURGET Eric ayant donné pouvoir à GIROUD Pierre, SEIGNOVERT Mickaël ayant donné pouvoir à FARJON Sophie.

Absent excusé : GARDE Cyril, DUCREUX Stéphanie, NIGOND Rémi

Absent : FREYDIER Ludovic

Secrétaire de séance : BARTHOLIN Patricia

Le quorum est atteint.

M. le Maire nomme Mme. BARTHOLIN Patricia, comme secrétaire de séance.

1- Vote Subventions aux associations 2023

MME Catie CREPIAT, Adjointe, présente toutes les demandes de subventions communales et autres associations.

Après délibération, un tableau récapitulatif des subventions communales et autres associations est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal :

SUBVENTIONS 2023			
Associations autres	Sous Total	Validé 2022	Demande 2023
ADAPEI loire forez montbrison		50,00 €	50,00 €
ADAPEI loire roanne		50,00 €	50,00 €
ADM R SSIAD Infirmière		50,00 €	50,00 €
AFM TELETHON		50,00 €	50,00 €
AIM CP (Ass,Infirmes moteurs et cérébraux loire)		50,00 €	50,00 €
Chambre des Métiers et de l'artisanat		120,00 €	0,00 €
Le château d'Aix			30,00 €
CDSCHF		50,00 €	50,00 €
Croix rouge française		50,00 €	50,00 €
France alzheimer roanne		50,00 €	0,00 €
HANDI SPORT			50,00 €
MFR BALAN			30,00 €
PRISME Trisomie 21			50,00 €
Lycée agricole privé Ressins		30,00 €	30,00 €
Resto du cœur		50,00 €	50,00 €
Usep feurs néronde		50,00 €	50,00 €
Sous total associations extérieures	650,00 €	650,00 €	640,00 €

Associations communales			
<i>ADMR EPERCIEUX</i>		300,00 €	300,00 €
<i>Club de l'amitié</i>		300,00 €	300,00 €
<i>ARTYCULTURE</i>		300,00 €	300,00 €
<i>Club des jeunes</i>		300,00 €	300,00 €
<i>Comité des fêtes</i>		500,00 €	500,00 €
<i>Forez Donzy Football</i>		300,00 €	300,00 €
<i>Forez Donzy Football demande supplémentaire</i>		1 000,00 €	1 000,00 €
<i>Gym volontaire</i>		300,00 €	300,00 €
<i>Sou des écoles</i>		500,00 €	500,00 €
<i>Sou des écoles classe découverte</i>		300,00 €	0,00 €
<i>Sous total associations communales</i>	4 100,00 €	4 100,00 €	3 800,00 €
TOTAL		4 750,00 €	4 440,00 €
<i>BIBLIOTHEQUE</i>		300,00 €	300 €
<i>LU DOTHEQUE</i>		30,00 €	30 €

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

2- Convention REMOCRA SDIS42

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en place d'une convention avec le SDIS pour l'utilisation de l'application REMOCRA.

Il explique qu'elle a pour objet de définir l'encadrement juridique des modalités de mise à disposition au profit du bénéficiaire de l'application informatique ayant pour fonction la gestion partagée des PEI.

Monsieur le Maire ajoute que cette application permet d'obtenir, en fonction de la version en exploitation et des droits accordés au bénéficiaire, un accès gratuit aux services suivants :

- Consultation des informations relatives aux PEI (caractéristiques techniques des PEI, localisation, impressions de documents, réalisation de statistiques, etc.) ;
- Modification des informations relatives aux PEI (saisie des contrôles techniques des PEI, non-conformités, état de disponibilité et d'indisponibilité, localisation, etc.).

Monsieur le Maire demande aux élus d'approuver cette convention et de la possibilité de nommer deux utilisateurs qui seront en charge des relations avec le SDIS de la Loire dans ce domaine.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Nomme un utilisateur ayant accès à cette application : M. GIROUD Pierre

- Donne l'autorisation à Monsieur le Maire de signer cette convention et tout autre document s'y afférant.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

3- Décision sur la Déclaration d'Intention d'Aliéner concernant la vente BOUDON / SCI MH

Monsieur le Maire explique qu'une DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) a été reçue en Mairie, le 31 mars 2023, concernant la vente du bâtiment et des parkings situés 26 chemin de la Loire appartenant à M. et Mme BOUDON à la société MH Construction pour la somme de 225 000€. Il s'avère que ce bâtiment abrite l'un des deux restaurants situés sur la commune.

Etant donné le souhait de la commune de continuer à maintenir des commerces et « la vie de village », Monsieur le Maire s'est interrogé sur la décision de préemption.

Un rappel sur l'historique du bâtiment est fait. Monsieur le Maire indique que pendant la période d'activité de M. et Mme. BOUDON des autorisations d'urbanismes n'ont pas été demandés ou menées à leur terme par ces derniers.

Aussi, monsieur le Maire rapporte qu'étant donné le montant de la vente, la commune a demandé l'avis de France Domaine et effectué une visite des lieux. Leur avis a été rendu le 20 juin 2023.

Entre temps, le gérant du Petit Bois, M. RICHARTE a cédé sa société à la société K-DIS représenté par M. BASAY. Ainsi, celui-ci devient le nouveau bailleur commercial jusqu'au 31 mai 2025.

Au vu de ces éléments, M. Le Maire propose un vote concernant la décision de préempter ou non.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas préempter sur le bien, de la manière suivante :

- 3 votes « pour »
- 8 votes « contre »

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Questions diverses :

- Une convention « sécurité » va être remise à chaque location de salle, selon les recommandations du SDIS.
- Un courrier va être envoyé aux résidents du chemin des écoliers.
- Pour la commission de contrôle des listes électorales, une personne comme délégué du conseil municipal doit être proposé ainsi que deux autres personnes comme déléguées de l'administration et du tribunal.

La séance du jour est levée à 21h20.

Le secrétaire de séance,
Patricia BARTHOLIN



Le Maire,
Pierre GIROUD

